



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 26 septembre 2022
Greffe + Travaux_0134 + 9122_Préavis édités + 3515
Pavillon primaire_dhe

Préavis No 14/2022

Demande de crédit complémentaire Préavis No 3/2021 « Rénovation des sanitaires et de l'éclairage des archives dans le pavillon primaire » - WC pour personnes en situation de handicap

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit complémentaire pour le préavis No 3/2021.

PREAMBULE

Le 18 février 2021, le Conseil communal a adopté le préavis No 3/2021 relatif à la demande de crédit pour la rénovation des sanitaires et de l'éclairage des archives communales, pour un montant de CHF 117'000.00.

Lors de l'acceptation de ce préavis, la commission ayant siégé avait émis le vœu, dans la mesure du possible, de créer un WC pour les personnes en situation de handicap.

CONSIDERATIONS

Lors des travaux, et au vu de l'état de vétusté de toutes les installations, la Municipalité a pris la décision d'entreprendre la création de ce WC accessible à tous, ceci afin d'entrer dans le vœu de la commission, et également de ne pas avoir à recommencer dans les prochaines années.

Demande de crédit complémentaire Préavis No 3/2021 « Rénovation des sanitaires et de l'éclairage des archives dans le pavillon primaire » - WC pour personnes en situation de handicap

Le crédit initial devait être suffisant pour englober la majeure partie des travaux supplémentaires. Cependant, au vu l'augmentation du coût des matériaux évaluée à environ 20 %, ceci en raison de la crise, et aux heures de travaux supplémentaires, le crédit initial n'est hélas pas suffisant.

COÛTS

Préavis No 3/2021 – crédit voté	CHF	117'000.00
---------------------------------	-----	------------

Dépenses supplémentaires

Peinture	CHF	6'000.00
Menuiserie	CHF	3'500.00
Electricité	CHF	1'500.00
Sanitaire	CH	29'000.00
Total dépense	CHF	157'000.00

Dépassement de crédit	CHF	- 40'000.00
------------------------------	------------	--------------------

CONCLUSIONS

Conformément à l'article 16 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 et à l'article 83 du Règlement du Conseil communal du 13 octobre 2014, cette dépense supplémentaire a été portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication en date du 15 septembre 2022.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 14/2022 du 26 septembre 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- A) D'autoriser** la municipalité à financer le dépassement de crédit du préavis No 3/2021 dû à la création d'un WC pour personnes en situation de handicap.
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 40'000.00.
- C) De financer** ce montant :
- Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 40'000.00, si nécessaire.

Demande de crédit complémentaire Préavis No 3/2021 « Rénovation des sanitaires et de l'éclairage des archives dans le pavillon primaire » - WC pour personnes en situation de handicap

D) D'amortir :

- L'investissement net de CHF 40'000.00 sur une période de 25 ans, à raison d'environ CHF 1600.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 480.00 au taux moyen actuel de 1.2%.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 26 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey